A Paris, des associations revendiquent le droit à la scolarisation pour tous les jeunes migrants

07/09/2018 à 20h41

Selon des organisations de soutien aux migrants, tous les mineurs ne seraient pas scolarisés à Paris. Le rectorat dément fermement.

Ils entendent faire du bruit, ce vendredi matin, devant le lycée Voltaire, de Paris (XIe). Les militants du Réseau éducation sans frontière (RESF), de l'organisation Timmy (pour «Team mineurs») et de Paris d'Exil se réunissent aujourd'hui à partir de 10 heures pour revendiquer la scolarisation de tous les jeunes migrants de la capitale. En théorie, tout mineur a droit à une éducation. C'est inscrit à l'article 28 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant – en France, un migrant mineur, s'il se trouve sans famille sur le territoire, relève du droit des enfants et non du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda). […]

Or, pour ces associations, tous les adolescents de la capitale ne seraient pas scolarisés. Si ceux qui sont déjà reconnus par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) comme mineurs sont bien inscrits en classe – personne ne le conteste –, ceux dont la minorité n'a pas encore été reconnue se verraient opposer par le rectorat un refus de passer les tests de niveau leur permettant d'être orientés vers telle ou telle classe (notamment en fonction de leur niveau de français). […]